



## CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la  
Séance du lundi 28 juillet 2014

**Excusé** : Philippe BAIN

### **TAXE COMMUNALE ELECTRICITE**

Le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Electricité de Savoie perçoit la taxe communale d'électricité des 272 communes adhérentes et assure le contrôle de cette taxe. Le conseil prend acte de l'extension du dispositif de perception, de contrôle et de versement de la taxe, demande le versement du produit perçu et autorise le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la délibération.

### **DOTATION TOURISTIQUE 2014**

Le Maire informe le conseil municipal que le montant de la dotation touristique 2014 qui a été versée à l'Office de Tourisme s'élève à 6 835 €, il propose de compléter cette dotation par une subvention de la commune. Le conseil décide de verser une subvention de 6 165 € à l'Office de Tourisme.

### **SUBVENTION SKI-CLUB**

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 600 € au ski-club Les Bottières-Jarrier pour 2014.

### **MARCHE CHEMIN PIETONNIER BOTTIERES**

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise TRUCHET pour l'aménagement d'un chemin piétonnier aux Bottières.

### **RAPPORTS EAU ET ASSAINISSEMENT 2013**

Le conseil municipal approuve les rapports 2013 sur l'eau et l'assainissement.

### **INDEMNITE DE CONSEIL RECEVEUR MUNICIPAL**

Le conseil municipal décide d'accorder l'indemnité de conseil au Receveur Municipal au taux de 80 % par an.

### **DEMANDE D'ACQUISITION PARCELLE COMMUNALE**

Le conseil municipal rejette la demande d'un particulier pour l'acquisition d'une parcelle communale au Chef Lieu.

**CONTRAT DE GESTION COURT DE TENNIS**

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de gestion du court de tennis aux Bottières avec l'Office de Tourisme.

Ainsi fait et délibéré en séance à Saint Pancrace, les jours, mois et ans susdits.

Le Maire,